



Espace pour parapher



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CHARLEVOIX-EST
MUNICIPALITÉ DE BAIE-SAINTE-CATHERINE**

Baie-Sainte-Catherine, le 2 décembre 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Baie-Sainte-Catherine, tenue le 2e jour du mois de décembre 2019, à 19h00 à l'Édifice municipal Albert-Boulianne.

Sont présents et forment quorum Madame la conseillère Manon Foster et Messieurs les conseillers Albert Dallaire, Daniel Gaudreault, Florent Tremblay, Guillaume Poitras, Yvan Poitras sous la présidence de Monsieur Donald Kenny, maire.

La Directrice générale – secrétaire-trésorière, Madame Mariève Bouchard assistait également à la séance.

M. Daniel Gaudreault arrive en séance à 19h01

1. Moment de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 4 novembre 2019
4. Adoption des comptes à payer

ADMINISTRATION

5. Dépôt des intérêts pécuniaires
6. Autorisation de déboursés pour l'achat d'appareils électriques
7. Calendrier des séances 2020
8. Avis de motion pour le règlement relatif aux propriétaires de roulottes
9. Dépôt du projet no P-012 du règlement relatif aux propriétaires de roulottes
10. Avis de motion pour le règlement no 192-20 établissant les taux de taxation annuelle
11. Renouvellement d'adhésion – Fédération québécoise des municipalités
12. Renouvellement d'adhésion – Fédération canadienne des municipalités
13. Prix spécial de location de la Salle Henri-Paul-Chamberland pour la Coopérative Alimentaire de Baie-Sainte-Catherine

HYGIENE DU MILIEU

14. Dépôt du bilan annuel d'eau potable 2018
15. Renouvellement de l'entente avec les Entreprise Jacques Dufour – Terrain pour les bassins d'épuration d'eaux usées

VOIRIE

16. Changement apporté au contrat de Monsieur Pierre-Luc Dufour – Effectif janvier
17. Approbation des travaux du programme d'aide à la voirie local – Volet

SÉCURITÉ PUBLIQUE

18. Formation d'un comité dans le cadre de la sécurité civile
19. Nomination d'un représentant au sein du COMUR (comité d'organisation des mesures d'urgence régionales) de Charlevoix-Est



DIVERS

20. Période de questions
 - a. Membres du conseil
 - b. Public
21. Levée de la séance

Réso # 16812-19

1. Ouverture de la séance à 19H00

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Florent Tremblay et unanimement résolu par les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Réso # 16912-19

3. Adoption du procès-verbal du 4 novembre 2019

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre; et

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à leurs lectures en assemblée publique.

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Albert Dallaire et unanimement résolu par les conseillers présents d'adopter les procès-verbaux du mois de novembre tel que présentés.

Réso # 17012-19

4. Adoption des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les comptes payés de la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine en vertu du règlement 164-16 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses aux officiers municipaux.

La liste non ventilée des comptes payés pour le mois de juin est présentée ici-bas aux fins de conservation de la mémoire :

Comptes par chèques (666 à 689)	170 515.89 \$
Paiement par Internet	1 573.67 \$
Dépenses incompressibles	7 436.78 \$
Salaires	13 677.88 \$
TOTAL DES DÉPENSES	193 204.22\$

ADMINISTRATION

Réso # 17112-19

5. Dépôt des intérêts pécuniaires

CONSIDÉRANT QUE l'article 358 de la loi sur les élections et référendums dans les municipalités stipule que tout membre du conseil municipal d'une municipalité doit annuellement dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection,



9. D p t du projet P-012 de r glement relatif aux propri taires de roulotte

CONSID RANT QUE la Municipalit  de Baie-Sainte-Catherine peut imposer un permis d'occupation au propri taire ou   l'occupant d'une roulotte situ e sur son territoire en vertu de l'article 231 de la Loi sur la fiscalit  municipale (F-2.1) ;

CONSID RANT QUE les occupants permanents ou saisonniers (de plus de 90 jours) de roulotte dans les campings am nag s sur les terres publiques du territoire de la Municipalit  de Baie-Sainte-Catherine ne payent aucune taxe municipale ;

CONSID RANT QUE cette situation est in quitable entre les diff rents utilisateurs ;

CONSID RANT QUE les occupants de roulotte dans les campings am nag s ne seront pas inscrits au r le d' valuation de la Municipalit  de Baie-Sainte-Catherine;

CONSID RANT QU'il est de l'int r t de la Municipalit  de Baie-Sainte-Catherine de r glementer l'occupation des roulotte sur le territoire de la municipalit  qui ne sont pas devenues des immeubles au sens de la Loi sur la fiscalit  municipale ; et

CONSID RANT QU'un avis de motion   cet effet a  t  donn  par Monsieur Albert Dallaire   la s ance ordinaire de Conseil du 2 d cembre 2019 par la r solution ;

EN CONS QUENCE, IL EST PROPOS  PAR Monsieur Albert Dallaire et r solu unanimement de d poser le projet P-012 du r glement num ro 193-20 relatif   l'imposition d'un permis au propri taire d'une roulotte qui n'est pas devenue un immeuble sur le territoire abrogeant le r glement no 138-12.

R so # 17612-19

10. Avis de motion pour le r glement  tablissant les taux de taxation annuels

Un avis de motion est donn  par Monsieur Daniel Gaudreault qu'  une s ance ult rieure du Conseil de la municipalit  de Baie-Sainte-Catherine, qu'il y aura adoption du r glement # 192-20  tablissant les taux de taxe fonci re et la tarification pour les services d'aqueducs, d' gouts et d'ordures 2020.

Conform ment   l'article 445 du Code municipal du Qu bec, la lecture de ce r glement sera dispens e puisqu'une copie a  t  remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil pr sents d clarent l'avoir lu et renoncent par le fait m me   sa lecture. Le maire a mentionn  quel  tait l'objet de ce r glement ainsi que les cons quences de son adoption.

R so # 17712-19

11. Renouvellement d'adh sion – F d ration qu b coise des municipalit s

CONSID RANT QUE la Municipalit  de la Baie-Sainte-Catherine est membre actif de la F d ration qu b coise des municipalit s (FQM) depuis plusieurs ann es;

CONSID RANT QUE la f d ration est une porte-parole des municipalit s locales et r gionales au Qu bec et qu'elle offre une multitude de services et d'outils d'accompagnements ; et

CONSID RANT QUE le c t demand  pour ce renouvellement est de neuf cent soixante-dix dollars et quarante-six cents (970.46 \$) plus les taxes applicables.

EN CONS QUENCE DE QUOI, IL EST PROPOS  PAR Monsieur Guillaume Poitras et r solu   l'unanimit  des conseill res et conseillers pr sents d'autoriser la direction  



déposer devant celui-ci une déclaration écrite mise à jour mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a sur le territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guillaume Poitras, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

- **QUE** ce conseil municipal prend acte du dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires de ses membres.

Réso # 17212-19

6. Autorisation de déboursés pour l'achat d'appareils électriques

CONSIDÉRANT QUE certains appareils électriques étaient désuets et qu'il fallait les remplacer, Entre-autres, une cuisinière et une cafetière commerciale;

CONSIDÉRANT QU'une autorisation de déboursé pour l'achat de ces appareils sont nécessaires car les coûts qui s'y rattache n'avaient pas été prévu au budget 2019;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Foster et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

- **QUE** les coûts totaux d'environ sept cent dollars (700 \$) pour l'acquisition des appareils électriques soient autorisés;
- **QUE** la directrice procède immédiatement aux achats de ceux-ci.

Réso # 17312-19

7. Calendrier des séances 2020

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure de chacune;

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, il est proposé par Monsieur Yvan Poitras et résolu unanimement par les conseillers présents :

- a) **QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour 2020, qui se tiendront le lundi et débiteront à 19h00 dans la salle du Conseil de l'Édifce municipal Albert-Boulianne au 308 rue Leclerc à Baie-Sainte-Catherine; et

- | | |
|--------------|----------------|
| • 13 janvier | • 6 juillet |
| • 3 février | • 3 août |
| • 2 mars | • 14 septembre |
| • 6 avril | • 5 octobre |
| • 4 mai | • 2 novembre |
| • 1 juin | • 7 décembre |

- b) **QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié aux endroits définis dans la réglementation municipale conformément à la loi qui régit la Municipalité, dans le journal municipal et ainsi que sur la page Facebook de Baie-Sainte-Catherine par la Direction générale.

Réso # 17412-19

8. Avis de motion pour le règlement relatif aux propriétaires de roulottes

Un avis de motion est donné par Monsieur Albert Dallaire qu'à une séance ultérieure du Conseil de la municipalité de Baie-Sainte-Catherine, qu'il y aura adoption du règlement # 193-20 relatif à l'imposition d'un permis au propriétaire d'une roulotte qui n'est pas devenue un immeuble sur le territoire.



Réso # 17812-19

remplir toutes les formalités nécessaires pour renouveler l'adhésion de la Municipalité avec la Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2020.

12. **Renouvellement d'adhésion – Fédération canadienne des municipalités**

CONSIDÉRANT QUE notre adhésion à la Fédération canadienne des municipalités est arrivée à échéance et qu'il en coûte 137,09 \$ pour y adhérer de nouveau;

CONSIDÉRANT QUE cette Fédération a une réelle incidence sur la scène politique fédérale;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont aux prises avec des responsabilités de plus en plus nombreuses et onéreuses afin de veiller continuellement à l'amélioration des infrastructures de base, à la protection de l'environnement, au renforcement des économies locales et régionales et à la sécurité des collectivités;

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, Il est proposé par Madame Manon Foster et unanimement résolu par les conseillers présents d'autoriser la Direction générale à faire toutes les démarches nécessaires afin de renouveler l'adhésion de la Municipalité à la Fédération canadienne des municipalités avec les frais optionnels liés au Fonds de défense juridique.

Réso # 17912-19

13. **Prix spécial de location de la salle Henri-Paul-Chamberland pour et au nom de la Coopérative alimentaire de Baie-Sainte-Catherine**

CONSIDÉRANT QUE la coopérative alimentaire doit louer la salle Henri-Paul Chamberland pour la tenue d'activités-bénéfiques qu'elle organise;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Baie-Sainte-Catherine désire contribuer au meilleur de ces capacités à la survie de l'entreprise et offrir de meilleurs tarifs;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Baie-Sainte-Catherine à, en vertu du règlement # 187-19 établissant la tarification des services municipaux, le pouvoir de donner une tarification spéciale de location de la salle Henri-Paul Chamberland pour la tenue de telles activités;

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Foster et unanimement résolu par les conseillers présents;

- de céder la salle Henri-Paul-Chamberland à la Coopérative alimentaire de Baie-Sainte-Catherine à raison de cent-vingt-cinq dollars (125.00 \$) incluant la cuisine, le montage de salle ainsi que le ménage; et
- que les factures de locations relatives à la tenue de ces activités, organisées ou non par la Coopérative alimentaire de Baie-Sainte-Catherine, mais au bénéfice de celle-ci, lui soit directement acheminées.

HYGIÈNE DU MILIEU

Réso # 18012-19

14. **Dépôt du bilan annuel d'eau potable 2018**

Il y a eu dépôt du bilan annuel d'eau potable 2018 aux conseillers.

Réso # 18112-19

15. **Renouvellement de l'entente avec les Entreprises Jacques Dufour – Terrain pour les bassins d'épuration d'eaux usées**



Espace pour parapher

CONSIDÉRANT QU'une entente de promesse d'achat avait été signée entre les Entreprises Jacques Dufour et la Municipalité pour l'acquisition d'une parcelle de terrain en vue de mettre n place des installations de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QU'une servitude de passage doit être consentie entre les parties;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de reconduire l'entente qui est arrivé à son terme pour une nouvelle durée de 5 ans;

CONSIDÉRANT QUE les conditions relativement à ce renouvellement dont aucune modification n'a été apportée ont été acceptées entre les deux parties oralement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Albert Dallaire et unanimement résolu par les conseillers présents;

- Que la directrice effectue les démarches nécessaires afin de renouveler officiellement l'entente de promesse d'achat avec Les Entreprises Jacques Dufour.

VOIRIE

Réso # 18212-19 16. Changement apporté au contrat de Monsieur Pierre-Luc Dufour – Effectif janvier 2020

CONSIDÉRANT QUE les conditions de travail de Monsieur Pierre-Luc Dufour ont fait l'objet de discussions et de négociations relativement aux frais de déplacement et à la rémunération;

CONSIDÉRANT QUE les coûts relatifs à ces demandes doivent être prévus et déterminés lors du dépôt des prévisions budgétaires 2020;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Florent Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

- D'autoriser la directrice générale à apporter les modifications nécessaires au contrat de travail de Monsieur Pierre-Luc Dufour;
- De rendre effectif les nouvelles conditions et les changements apportés à partir du 1^{er} janvier 2020 et ce, à durée indéterminée, jusqu'à la renégociation de celui-ci.

Réso # 18312-19 17. Approbation des travaux du programme d'aide à la voirie local – Volet Projet particulier d'amélioration (PPA)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;



Espace pour parapher

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guillaume Poitras et unanimement résolu par les conseillers présents d'approuver les dépenses d'un montant total de 20 189.61 \$ incluant les taxes, relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Réso # 18412-19

18. Formation d'un comité dans le cadre de la sécurité civile

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (L. R. Q., c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Baie-Sainte-Catherine reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal voit l'importance de planifier la sécurité civile sur son territoire afin :

- de mieux connaître les risques qui y sont présents, d'éliminer ou de réduire les probabilités d'occurrence des aléas et d'atténuer leurs effets potentiels sur le milieu;
- de se préparer à faire face aux sinistres et de réunir les conditions qui permettront de limiter au minimum les conséquences néfastes de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Baie-Sainte-Catherine désire, en priorité, doter la municipalité d'une préparation lui permettant de répondre à tout type de sinistre pouvant survenir sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les mesures de préparation aux sinistres qui seront mises en place devront être consignées dans un plan de sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place de mesures de préparation aux sinistres ainsi que l'élaboration d'un plan de sécurité civile nécessitent la participation de plusieurs services de la municipalité, notamment le service incendie, les travaux publics et l'administration;

CONSIDÉRANT QUE cette préparation et que ce plan doivent être maintenus opérationnels et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guillaume Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

- **QUE** soit créé un comité municipal de sécurité civile;
- **QUE** les personnes suivantes soient désignées membres du comité municipal de sécurité civile de la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine;
 - Mariève Bouchard, coordonnateur municipal de la sécurité civile;
 - Christine Tremblay, représentant Mission Administration/communication;
 - Albert Dallaire représentant Mission Secours et protection des biens;
 - Manon Foster, représentant Mission Services aux personnes sinistrées;
 - Pierre-Luc Dufour, représentant Mission Services Techniques/Transport;



Espace pour parapher

- Donald Kenny, maire, porte-parole
 - **QUE** ce comité municipal de sécurité civile soit mandaté afin :
 - d'entreprendre une démarche de planification de la sécurité civile et de mener celle-ci de façon continue;
 - d'assurer la mise en place de mesures de préparation aux sinistres;
 - d'élaborer, en concertation avec les différents services municipaux, le plan de sécurité civile de la municipalité;
 - d'élaborer une procédure de mise à jour et de révision du plan de sécurité civile;
 - de proposer des moyens pour informer la population au sujet des consignes de sécurité à suivre lors de sinistres;
 - d'élaborer un programme de formation consacré à la sécurité civile et d'assurer son suivi;
 - d'élaborer un programme d'exercices et d'assurer sa mise en œuvre;
 - d'évaluer les ressources nécessaires pour rendre les mesures de préparation aux sinistres fonctionnelles et de proposer des moyens permettant de combler les besoins additionnels;
 - de préparer un bilan annuel de l'évolution de la sécurité civile sur le territoire de la municipalité.

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le comité municipal de sécurité civile de la municipalité.

Réso # 18512-19

19. Nomination d'un représentant au sein du COMUR (comité d'organisation des mesures d'urgence régionales) de Charlevoix-Est

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Baie-Sainte-Catherine est membre du COMUR (comité d'organisation des mesures d'urgence régionales) de Charlevoix-Est;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Albert Dallaire et résolu unanimement, de nommer Madame Manon Foster à titre de représentante de la municipalité de Baie-Sainte-Catherine au sein du COMUR de Charlevoix-Est.

DIVERS

20. Période de questions

a) Membres du Conseil

- i. Monsieur Guillaume Poitras demande où en est rendu le dossier de motoneige hors-piste
- ii. Monsieur Guillaume Poitras mentionne les quelques réparations mineures à effectuer à la salle Henri-Paul-Chamberland
- iii. Monsieur Yvan Poitras nous mentionne son désaccord par rapport à la construction d'un pont sur le Saguenay

b) Public

Réso # 18612-19

21. Levée de la séance



Espace pour parapher

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Florent Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 20h01.


Donald Kenny
Maire


Manève Bouchard
Directrice générale / secrétaire-trésorière

Moi, Donald Kenny, Maire de la Municipalité, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

